

SEANCE DU 28 mars 2024

Convocation du **22/03/2024**
Date de publication : **08/04/2024**
Conseillers en exercice : **043**
Présents : **036**
Quorum : **22**

L'An deux mille vingt-quatre, et le jeudi vingt-huit mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Espace des Libertés - salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° **021-280324**

**OBJET : FINANCES, BUDGET,
ECONOMIE, EMPLOI**

Approbation de la revalorisation des tarifs et du Forfait Post Stationnement (F.P.S.).

PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique, Monsieur JARQUE Patrice, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Monsieur SALONE Arthur, Madame GIOVANNANGELI Magali, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Madame MELIN Joëlle, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle, Madame BOISSON Valérie, Monsieur ZANARINI Marc C
onseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame TRIC Hélène (donne pouvoir à Monsieur ROUSSET Alain), Madame HARKANE Stéphanie (donne pouvoir à Madame MENET Danielle), Monsieur GUEDJ Laurent (donne pouvoir à Monsieur CHAMLA Franck-Clément), Monsieur COETTO Jérémy (donne pouvoir à Madame GABRIEL Julie), Madame

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240328-280324_21-DE
Reçu le 08/04/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
08/04/2024



Délibération n° 021-280324 du Conseil Municipal du 28 mars 2024 (suite)

MEZERGUES MAUTREF Eliette (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine), Monsieur MIROUX William (donne pouvoir à Madame ROUX Magali), Madame METCHÉ-BARTHELEMY Mathilde (donne pouvoir à Madame AMARANTINIS Sophie)

ABSENTS :

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire

Madame Danielle MENET rapporte :

Conformément à la réglementation en vigueur en matière de dépenalisation du stationnement, le Conseil Municipal, par délibération du 26 septembre 2017, a approuvé la tarification du stationnement sur voirie et la mise en œuvre du Forfait Post Stationnement (F.P.S.) à compter du 1^{er} janvier 2018.

Toutefois, eu égard aux états des lieux et préconisations dressés par les Services de la Métropole, dans le cadre de l'élaboration commune du Schéma Directeur Métropolitain du Stationnement, il est proposé d'actualiser le montant des redevances dues, pour les deux dernières tranches de durée du stationnement sur voirie, pour les deux zones (rouge et orange).

Cette actualisation des tarifs permettra d'optimiser l'offre de stationnement payant sur voirie notamment en incitant les usagers à recourir au stationnement en ouvrage pour une durée de 2 heures et au-delà, favorisant ainsi, une rotation efficiente des véhicules en stationnement.

Cette délibération propose l'actualisation des tarifs de stationnement payant sur voirie et du montant du Forfait Post Stationnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU l'Article L 2333-87 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Article 63 de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (M.A.P.T.A.M.) du 27 Janvier 2014,

VU l'Article 73 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015, dite loi NOTRe,

VU la délibération n°008-260917 du 26 septembre 2017, relative à la dépenalisation du stationnement et approbation des tarifs et forfaits post-stationnement,

VU le Contrat de Délégation du Stationnement sur Voirie et hors Voirie du 27 Décembre 2001,

VU l'Avenant n° 4 du Contrat de Délégation du Stationnement sur Voirie et hors Voirie du 14 Janvier 2016,

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240328-280324_21-DE
Reçu le 08/04/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
08/04/2024



Délibération n° 021-280324 du Conseil Municipal du 28 mars 2024 (suite)

CONSIDERANT qu'en application de la loi M.A.P.T.A.M., il appartient au Conseil Municipal d'instaurer et de fixer le barème tarifaire de la redevance de stationnement, ainsi que le Forfait Post Stationnement,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER l'actualisation du montant du Forfait Post Stationnement fixé à 25 euros, ainsi que le barème tarifaire du stationnement sur voirie et parcs de stationnement payant selon les tableaux ci-après :

Tarifs zone rouge - Durée Limitée 2h30

Heures	Tarifs
11 minutes	0,50 euros
30 minutes	1,30 euros
50 minutes	1,80 euros
1 heure 10 minutes	2,10 euros
1 heure 30 minutes	3,30 euros
2 heures	15,00 euros
2 heures 30 minutes	25,00 euros

Tarifs zone orange - Durée Limitée 5h00

Heures	Tarifs
30 minutes	0,30 euros
45 minutes	1,00 euros
1 heure 30 minutes	2,00 euros
2 heures 15 minutes	3,00 euros
3 heures	4,00 euros
4 heures	5,00 euros
4 heures 30 minutes	15,00 euros
5 heures	25 euros

ARTICLE 2 : d'APPROUVER l'application de ces mesures à compter du 1^{er} Mai 2024 ;

ARTICLE 3 : d'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes ou documents y afférents.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240328-280324_21-DE
Reçu le 08/04/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
08/04/2024



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top and 'COMMUNE D'AUBAGNE' at the bottom.

Délibération n° 021-280324 du Conseil Municipal du 28 mars 2024 (suite)

ADOpte A LA MAJORITE des MEMBRES PRESENTS

**CONTRE : Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Monsieur GRANDJEAN Denis,
Madame MELIN Joëlle, Madame BOUGEAREL Michèle**

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240328-280324_21-DE
Reçu le 08/04/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
08/04/2024

